

L'Echo du Binos

Le journal de la ville de Seysses - septembre 2017 n°92



Fête
des
Associations

9 SAMEDI
SEPTEMBRE



RETOUR SUR...



Art Expo



Concert Big Band 31 Cadet



Commémoration 8 mai



Sacrés Cathares !



Seys'tival



Spectacle ALAE



Envole-toi



Seys'tival



Seys'tival

Toutes les photos
sont disponibles sur le site
www.mairie-seysses.fr
Rubrique Albums photos



SOMMAIRE

- P.2 Retour sur
- P.3 à 4 Éditorial
- P.4 PADD
- P.5 Gendarmerie
- P.5 Toponymie
- P.6 à 7 Développement Durable
- P.8 Santé
- P.8 Délibérations
- P.9 CCAS
- P.10 à 12 Budget 2017
- P.12 Intercommunalité
- P.13 Tribune libre
- P.14 Vie scolaire
- P.15 Pavoisement
- P.16 Vie Associative
- P.17 Etat civil
- P.17 Agenda Jeunesse
- P.18 à 19 Agenda culturel
- P.19 à 20 Agenda

Crématorium à Seysses,
suite et fin

Lors du conseil municipal du 28 juin 2017, j'ai lu le communiqué suivant, informant officiellement les élus de la fin du projet de crématorium sur la commune de Seysses, ainsi que les raisons de cette décision.

"Le SIVOM SAGE a effectué un état des lieux de la situation suite à la décision de Seysses de réaliser un référendum sur le sujet :

- *Le projet n'avance pas*
- *Il n'a pas été compris par un certain nombre d'administrés malgré la qualité du site*
- *Pendant ce temps, ce sont nombre de familles qui se retrouvent dans des situations inacceptables*
- *Au nom de l'intérêt général et du territoire, il est souhaitable qu'un projet de ce type puisse aboutir le plus rapidement possible*
- *La question essentielle, est de savoir comment réunir les conditions de la réussite pour que notre territoire puisse enfin accueillir un crématorium dans les meilleures conditions*
- *Sachant que d'autres communes se sont manifestées pour éventuellement en accueillir un, la mairie de Seysses serait-elle favorable à ce que soit recherché un nouveau site sur le territoire du SIVOM ?*

Faisant suite à cette question, les élus de la majorité du conseil municipal de Seysses communiquent :

- *Sur l'avancement du projet, depuis 2 ans que le projet est lancé, il y a encore d'autres échéances avant qu'il aboutisse, avec un référendum dans environ 6 mois, suivi, si le vote est favorable, d'une modification du PLU pour laquelle il faudra 6 mois de plus, avant d'effectivement pouvoir avancer*
- *Sur la qualité du site, il réunit bon nombre de critères nécessaires, notamment la quiétude et le cadre naturel indispensable pour l'accueil des familles*
- *Sur le besoin, la pertinence au sud-ouest de Toulouse d'un tel établissement est indiscutable, il s'agit même d'une obligation tellement la situation est catastrophique, nous nous devons de pouvoir proposer une solution de proximité à nos concitoyens*
- *En conséquence, partageant la volonté de faire en sorte que le projet puisse réunir les conditions d'une réussite le plus rapidement possible, nous sommes favorables à ce que le SIVOM recherche un nouveau foncier sur son territoire*
- *La commune de Seysses reste bien évidemment totalement impliquée, avec le SIVOM, pour qu'un tel projet voit le jour*

En conclusion, le projet d'un crématorium à Seysses est abandonné"

MAIRIE DE SEYSES

10, place de la Libération
31600 SEYSES - 05 62 11 64 64
www.mairie-seysses.fr

HORAIRES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
9H-12H30 / 14H-17H
SAMEDI : 9H30-12H15

Couverture : "Fête des associations"

Conception et réalisation :
Mairie de Seysses, Service Communication

Directeur de publication : Alain PACE

Photos : Mairie ; Associations
Intervenants extérieurs.

Impression : Imprimerie Cazaux
Imprimé sur papier recyclé
Tirage à 3500 exemplaires



Suite page 4

ÉDITORIAL, SUITE

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une étape primordiale a été franchie lors de la réunion publique du 27 juin 2017 avec la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

En effet, les grands principes qui vont constituer la clef de voûte du développement de la commune pour les 15 années à venir ont été présentés. Ils sont déclinés dans 3 objectifs :

- ✓ Soutenir l'attractivité de Seysses, conforter le pôle structurant qu'est notre commune.
- ✓ Maîtriser le développement du territoire, organiser notre développement urbain.
- ✓ Conforter la qualité du cadre de vie seysois, préserver notre environnement.

Le travail qui s'engage maintenant est l'élaboration des règlements écrits et graphiques, qui doivent obligatoirement être compatibles avec les 3 grands axes ci-dessus indiqués.

(Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à l'article ci-dessous)

Le Maire, Alain PACE

PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la **clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Il définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune et traduit la vision politique des élus à l'horizon 2030, soit à l'échéance projetée du PLU. S'appuyant sur les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du PLU, le PADD doit permettre de donner une information claire aux citoyens et habitants sur le projet de territoire.

Au sein du dossier de PLU, le **PADD assure la cohérence d'ensemble** d'un projet construit autour

de grandes orientations qui trouveront leur traduction dans le dossier réglementaire et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). A la différence de ces dernières, le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement.

Il alimente les étapes suivantes du PLU et in fine les choix d'aménagement futurs. Si les pièces réglementaires sont amenées à connaître de nombreuses évolutions par le biais de procédures modificatives, le PADD n'a quant à lui pas à être modifié. C'est donc lui qui fixera la limite entre révision et modification.

Le PADD, ce qu'il faut retenir :

- Document pivot du PLU
- Expression du **projet politique**
- Définit la **cohérence d'ensemble**
- **Fixe la limite** entre révision et modification
- Permet de saisir le **sursoir à statuer**



La concertation continue

Pour participer et rester informé

- Le site internet de la Mairie : <http://www.mairie-seysses.fr/plu-500.html>
- Par courrier adressé au Maire
- Par mail : infos@mairie-seysses.fr
- Sur le registre de concertation mis à disposition en Mairie
- Lors d'une réunion publique

Devenir acteur de sa sécurité !

La réunion d'information publique du mois de juin a lancé l'opération "participation citoyenne".

Le dispositif, outil de lutte contre les cambriolages associe la population à la protection de leur quartier, favorise la solidarité entre voisins et renforce le lien gendarmes/administrés.

De plus en plus de communes adoptent la "participation citoyenne" dont le slogan est : "devenir acteur de sa sécurité".

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants des quartiers doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects... Les résidents ne doivent jamais intervenir mais leur rôle est de prévenir, rendre compte et alerter.



La première phase de ce processus conduit à l'inscription de riverains référents, avant la signature d'un protocole entre l'Etat et la commune permettant le fonctionnement du dispositif strictement encadré par la gendarmerie (à ne pas confondre avec "les voisins vigilants").

Les volontaires sont priés de se faire connaître

avant le 25 septembre

aujourd'hui de la mairie Tél. 05 62 11 64 64
infos@mairie-seysses.fr

Il est possible de s'inscrire, ou de se retirer tout au long de l'opération.

Seysses est la troisième commune à opter pour cette démarche sur le territoire de la communauté de brigade de SEYSSES-RIEUMES, après Labastidette et Saint Clar de Rivière.

Gendarmerie de Seysses,

1 avenue Rol Tanguy Tél. 05 34 48 21 30 / courriel : cob.seysses@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Horaires d'ouverture du :

lundi au samedi de 8h -12h / 14h 19h / dimanche et jours fériés de 9h - 12h / 15h - 19h
Urgence hors horaires d'ouverture appelez le 17



TOPOONYMIE

Gay

Le gay serait en fait un gué (*ga* en occitan) qui permettait de franchir le ruisseau du Binos vers le chemin du Préjugé. Le chemin qui se situait dans le prolongement de ce gué, donnant accès au faubourg "engaïs" a reçu ce nom. A l'époque où Seysses n'était qu'un village, seule la rive gauche du Binos constituait le bourg urbanisé de la commune et l'autre côté du gué ne comptait que des champs avec des fermes isolées.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉCHETS

Qui fait quoi ?

Commune de Seysses	Intercommunalité - Muretain Agglo (en remplacement d'Axe-Sud depuis janvier 2017)
Ramassage des encombrants (collecte trimestrielle en porte à porte mobilise 5 agents sur quelques jours)	Ramassage des ordures ménagères (poubelles vertes et poubelles jaunes, hebdomadaire) Poubelle verte : 225,54kg /Seysois/an Poubelle jaune : 47,82 kg /Seysois/an
Nettoyage du marché (hebdomadaire)	Environ 100 tonnes par an Passage de la balayeuse
Nettoyage autour des Récup'Verre (hebdomadaire)	Gestion des Récup'Verre (hebdomadaire) Verre (apport volontaire) 22,45 kg /Seysois/an
Enlèvement des décharges sauvages	Ramassage des déchets verts (hebdomadaire ou bimensuelle) à titre expérimental sur 2 quartiers seysois (service payant)
Location de bennes aux particuliers : déchets verts, ou gravats, ou déchets industriels banals (sur demande à l'accueil de la mairie, service payant) (300 bennes/2016)	
Ramassage des déchets verts : collecte en porte à porte destinée aux personnes âgées ou handicapées, (hebdomadaire l'été et bimensuelle l'hiver)	

Je vais à la déchèterie la nature me dit merci !

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Un objet qui ne peut pas être transporté dans une voiture et/ou un objet qui est trop lourd pour être porté par une personne.

En conséquence, une vieille casserole par exemple ne peut pas être considérée comme un objet encombrant. **Le service des encombrants n'a pas vocation à jouer le rôle de vide grenier.**



Les dépôts sur la chaussée hors période de ramassage des encombrants sont interdits. Il est regrettable de constater que les décharges sauvages se multiplient dans la commune.

Les dépôts de déchets ont un impact sur l'environnement. Non gérés, ils peuvent entraîner la pollution des sols, des eaux...

Nous vous rappelons que la déchèterie intercommunale de Roques

chemin de la plaine des Lacs – 05 61 72 44 82
est accessible 7/7j (gratuitement) aux Seysois

ETE :
du 1^{er} avril au 15 octobre
Du lundi au samedi :
8h-12h et 13h-18h30
Fermé le jeudi matin
Dimanche : 9h-12h

HIVER :
du 16 octobre au 31 mars
Du lundi au samedi :
8h30-12h et 13h30-17h
Fermée le jeudi matin
Dimanche : 9h-12h

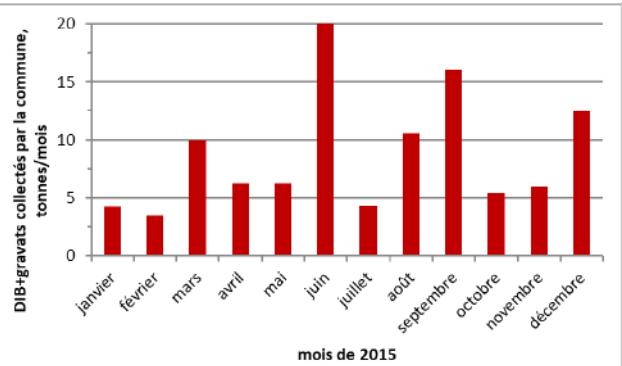
Combien ça coûte ?

La collecte des encombrants représente une dépense de **25 à 30 000 €/an** (travail des agents + fonctionnement du véhicule + élimination des déchets).

Qui paie ?

Les habitants paient la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui permet de financer ce service par l'intercommunalité.

Les collectes assurées par la commune sont financées sur son budget général.



Les mois de mars, juin, septembre et décembre présentent des valeurs plus élevées, liées à la collecte des encombrants. Les gravats représentent environ 10% de la masse totale.

DÉCHETS

Qu'est-ce qui cloche ?

Diverses incivilités constatées sur la commune entament le bien-être de tous, accroissent les risques de pollution et compliquent la tâche des services techniques :

- s'écartier des dates dédiées au dépôt des encombrants sur le pas de porte
- ne pas respecter la définition d'un encombrant
- se débarrasser de ses déchets (paquets de cigarettes, mégots, emballages alimentaires, canettes de boissons...) dans les fossés pour ne pas encombrer sa voiture
- vider sa remorque ou son coffre de voiture sous forme de dépôt sauvage
- laisser sa poubelle sur le trottoir à demeure (pour limiter cette nuisance, en centre ville des conteneurs remplacent progressivement les poubelles individuelles).

Tous les Seysois ont le pouvoir d'améliorer le fonctionnement des services affectés à la gestion des déchets. Mobilisons-nous autour de l'application de la règle des 3R, Réduire, Réutiliser, Recycler pour limiter notre impact sur l'environnement.

L'espace public n'est pas une poubelle !**ZÉRO PHYTO****Bon à savoir**

Pour se débarrasser des mauvaises herbes sur le trottoir, la terrasse ou les allées du jardin, verser

1. l'eau chaude de cuisson des pommes de terre, des pâtes, etc. ou
2. du vinaigre blanc dilué dans l'eau

Conformément à la réglementation les services municipaux n'utilisent plus de biocides (en particulier de désherbant) pour l'entretien des espaces verts et de la voirie. Cette réglementation répond à une volonté de protection de l'environnement, en particulier de la qualité de l'eau. De nouveaux outils remplacent les méthodes chimiques, mais la part du travail des agents consacrée au désherbage a beaucoup augmenté.

Il en découle deux choses :

1. au printemps les herbes se sont développées le long de la voirie ; les services municipaux ont pu en partie rattraper la situation au cours de l'été.
2. sur le mode participatif, chacun peut venir en renfort des services pour arracher les quelques brins d'herbe qui poussent devant sa porte (sans traitement chimique évidemment !) ; cette contribution s'apparente à un acte citoyen éco-responsable et vertueux, à l'inverse du raisonnement primaire et dépassé qui consiste à penser qu'en s'acquittant de ses taxes locales le citoyen "a droit à" un service qui fournit du travail à des agents de la collectivité.

LE JOUR DE LA NUIT

Le Jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

Elle aura lieu à l'échelle nationale le 14 octobre 2017.

Réservez dès à présent votre soirée pour cette occasion et suivez les activités qui vous seront proposées sur le site internet de la commune www.mairie-seysses.fr.

Eteignons les lumières Rallumons les étoiles !

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE : CHACUN PEUT AGIR !

Communiqué de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de la prévention des alertes sanitaires

Les ambroisies sont des plantes exotiques envahissantes qui ont été classées comme **espèces nuisibles à la santé humaine** depuis la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

En effet le pollen des ambroisies peut provoquer des symptômes allergiques sévères : rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme.

Le décret n°2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses fixe les mesures qui doivent être prises au niveau national et local pour prévenir l'apparition de ces plantes.

En région Occitanie, l'ambroisie à feuilles d'armoise et l'ambroisie trifide s'étendent progressivement ;

c'est le moment d'agir avant qu'il ne soit trop tard, en nous aidant à repérer et signaler la présence d'ambroisie. La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous !

Pour plus d'informations :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/>
(rubrique santé et prévention)

Pour signaler la présence d'ambroisie :

<http://www.signalement-ambroisie.fr/>

Merci de votre coopération !



LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 avril 2017

- Elaboration du PLU - débat sur les orientations générales du PADD
- Dénomination d'une voie : impasse d'Engays (depuis l'avenue Marie Curie)
- Taux des trois taxes directes locales 2017
- Budget primitif 2017
- Affectation des résultats 2016
- Compte de Gestion 2016
- Compte administratif 2016
- Forfait communal 2017 école St-Roch
- Convention pour l'accueil d'enfants de la commune de Seysses au centre de loisirs du CCAS de Frouzins pendant les vacances d'été
- Liste des marchés publics 2016
- Liste des acquisitions et des cessions immobilières 2016

du 10 mai 2017

- Cession de parcelle
- Prise en compte du Code de l'urbanisme modernisé dans la procédure de révision générale du PLU
- Coût de fonctionnement d'un élève pour l'année scolaire 2016/2017
- Tarifs de la Taxe Locale sur les publicités extérieures 2018
- Subventions aux associations 2017

du 28 juin 2017

- Demande de subvention TLPJ (Temps Libre Prévention Jeunesse) année 2017/2018
- Rénovation d'une partie de l'installation d'éclairage public du lotissement "les graves du moulin" quartier Saudrune - tranche 3 & tranche 4
- Transfert d'office dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement le Mounicard
- Désaffection et aliénation de parties de chemins ruraux après enquête
- Transfert de la compétence optionnelle "Défense extérieure contre l'incendie" au SIVOM Saudrune Ariège Garonne
- Adoption des statuts du SIVOM Saudrune Ariège Garonne
- Autorisation de signature de la convention proposée par le Muretain Agglo portant gestion transitoire de services par la commune de Seysses pour la compétence "périscolaire et extrascolaire"
- Motion de soutien à la candidature de la ville de PARIS pour l'organisation des J.O. 2024

Retrouvez toutes les délibérations dans leur intégralité en mairie ou sur www.mairie-seysses.fr
(Vie Municipale / Délibérations)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

POINT RENCONTRE SENIORS (PRS)

Une fois par semestre, le CCAS propose un Point Rencontre Seniors, espace de rencontres et d'échanges à destination des seniors avec pour objectif de briser l'isolement et de maintenir le lien social.

Chaque rencontre thématique est animée par un intervenant bénévole.

**Le prochain point rencontre aura lieu le
MARDI 17 OCTOBRE À 14H30**

à la salle des fêtes

Avec pour thème :

- la prévention à domicile,**
- les accidents domestiques.**

Ce PRS sera animé par un pompier



ATELIER TRICOT

Appel aux dons de laine

Grâce à l'investissement des participants bénévoles le CCAS a pu une nouvelle fois remettre aux "Restos Bébé" de la layette.

Ce 3^{ème} don confirme que l'objectif de l'atelier Tricot d'oeuvrer dans un élan solidaire est atteint.

L'atelier tricot a besoin de laine pour continuer

Nouveau PRÊT DE JARDIN POTAGER

- **Vous ne pouvez plus entretenir votre potager ?**
- **Prêtez le !**

Le CCAS vous propose d'établir un **"Contrat de prêt à titre gratuit d'un jardin potager"** Entre le prêteur et le bénéficiaire

Une personne âgée ne pouvant plus s'occuper de son terrain, le prête gratuitement à un habitant de Seysses qui va l'entretenir et le cultiver.

Une belle initiative d'entraide.

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de relogement de personnes migrantes, une association recherche des logements (maisons) vacants pour une location.

L'association serait locataire de votre bien, et logerait plusieurs personnes en vue de leur insertion, bénéficiant d'un accompagnement avec des travailleurs sociaux.

Si vous souhaitez louer votre bien, veuillez contacter le CCAS de Seysses qui vous mettra en relation avec l'association.

En vous remerciant par avance de votre geste solidaire.

**"JE DONNE"** Faites un acte de solidarité sociale !

Le CCAS recherche des petits meubles, petit électroménager, vêtements, vaisselle..., pour aider les personnes démunies de la commune. Pour faire un don au CCAS, déposez gratuitement votre annonce sur le site internet de la commune <http://www.mairie-seysses.fr>, en cliquant sur le bouton " CCAS - je donne" (à gauche sur la page d'accueil du site) puis remplissez le formulaire.

Le CCAS vous contactera dès réception de votre annonce

Les annonces et coordonnées personnelles, ne sont pas visibles en ligne.

RETOUR SUR LA JOURNÉE DÉCOUVERTE

La traditionnelle journée découverte réservée aux seniors organisée par le CCAS avait pour destination la vallée du Lot.

Le groupe de 90 personnes a visité "Ministoria", une attraction unique en France qui retrace l'Histoire à travers de magnifiques miniatures mises en scène.

Le Musée Découverte du Lot à Penne d'Agenais a permis de retracer l'histoire de la Rivière du Lot, et de la culture du Pruneau d'Agen Bio.

Le repas "fermier gourmand" à la Ferme du Lacaÿ s'est déroulé dans une ambiance très conviviale.

La canicule étant de la partie rien de tel qu'une balade en bateau pour se rafraîchir et découvrir la rivière A l'année prochaine pour une nouvelle destination !



DOSSIER BUDGET 2017

Le budget d'une commune est constitué de recettes et de dépenses. Les deux premières sources de recettes sont les impôts locaux et les financements de l'Etat.

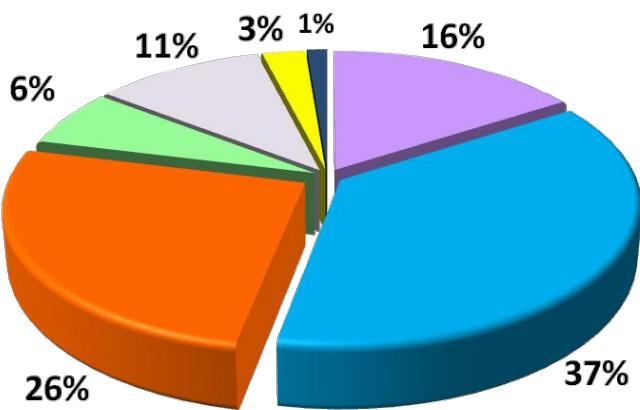
Les communes peuvent également avoir recours à l'emprunt, mais uniquement lorsqu'il s'agit de financer des investissements pour des équipements durables.

Les dépenses sont de trois ordres, les charges relatives au fonctionnement, le montant des investissements et remboursements d'emprunt.

FONCTIONNEMENT : 7 342 800 €

La section de fonctionnement répertorie toutes les opérations nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (les dépenses du personnel, l'entretien des bâtiments et voiries, le service scolaire, les centre de loisirs, les subventions et dotations versées aux associations et autres organismes tels que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)).

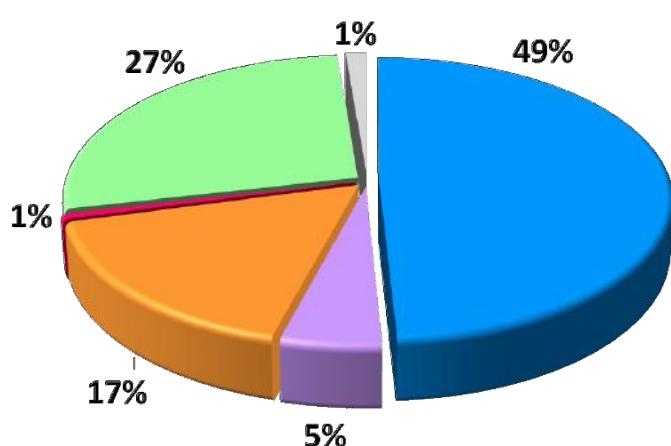
Dépenses de fonctionnement



charges à caractère général	1 171 900 €
charges de personnel	2 722 000 €
virement à la section d'investissement	1 895 900 €
remboursement par anticipation d'emprunt au SIVOM	480 000 €
autres charges	780 000 €
opérations d'ordre	200 000 €
charges financières	93 000 €

Les charges de personnel représentent le principal poste des dépenses de fonctionnement avec : 2 722 000 € suivi du virement à la section d'investissement avec 1 895 900 €. Enfin le 3^{ème} poste de dépense le plus important concerne les charges à caractère général (eau, électricité, alimentation, honoraires et frais de fonctionnement).

Recettes de fonctionnement



impôts et taxes	3 613 000 €
produits des services	366 000 €
dotations et participations	1 222 400 €
divers et opérations d'ordre	44 400 €
excédent antérieur reporté	2 000 000 €
atténuation de charges	97 000 €

C'est la fiscalité directe sous la forme d'impôts, taxe foncière et taxe d'habitation qui permettent de collecter près de la moitié des recettes du budget communal avec 3 613 000 €.

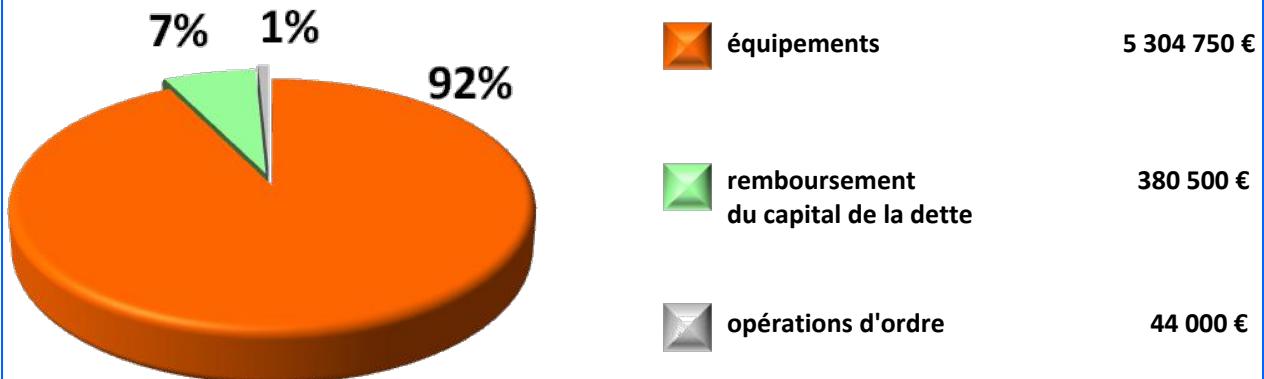
L'excédent antérieur reporté ainsi que les dotations et participations représentent une part non négligeable avec respectivement 2 000 000 € et 1 222 400 €.

INVESTISSEMENTS : 5 729 250 €

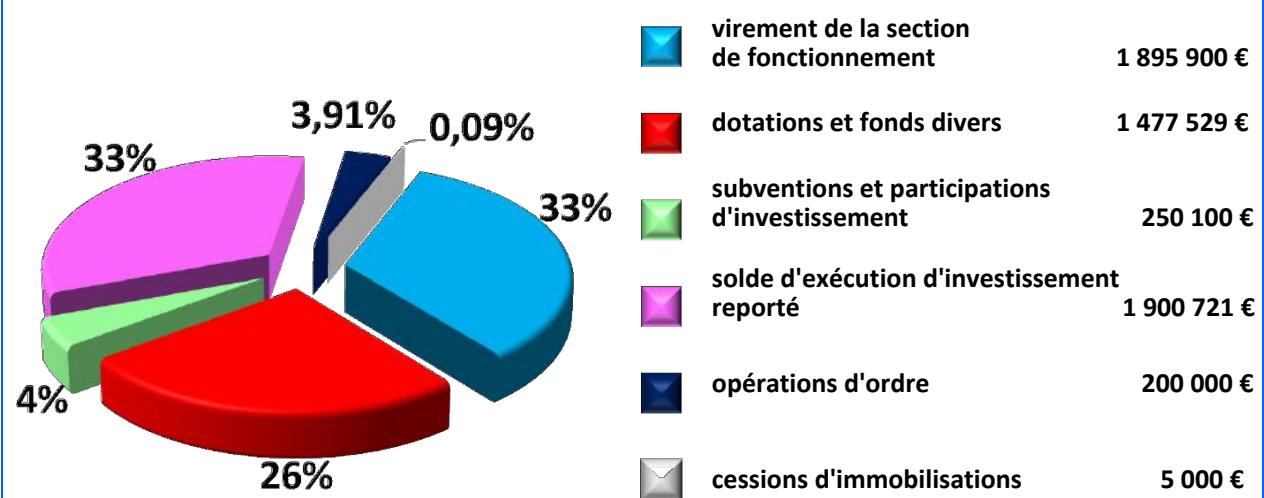
La section d'investissement prévoit, outre le remboursement en capital de la dette, le financement de toutes les dépenses d'équipement envisagées par la commune.

Il s'agit des achats de matériels (matériels pour les services techniques, véhicules, informatique, etc.), de mobilier, des travaux de réhabilitation, de construction et de voirie, de l'acquisition de biens (terrain, bâtiments, etc.). Les ressources propres de la collectivité permettent pour la huitième année consécutive de ne pas recourir à l'emprunt.

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



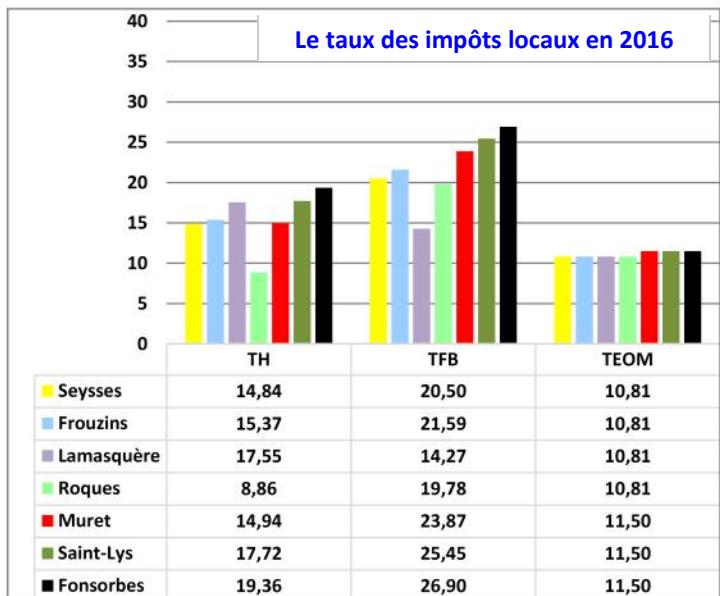
Les principaux investissements de la commune prévus pour 2017

Eglise : ravalement façade, nettoyage toitures...	550 000 €	Travaux dans les écoles	180 000€
Salle des fêtes : extension, réaménagement scène, remplacement du chauffage <i>(Initialement prévu en 2017, est reporté en 2018)</i>	550 000 €	Gymnase : remplacement plafond, reprise des enduits...	130 000 €
		Equipement des services	75 000 €
Voirie	334 000 €	Informatique et téléphonie	58 000 €
Divers travaux sur autres bâtiments publics	331 000 €		

DOSSIER BUDGET 2017

A QUELLES COLLECTIVITÉS VA L'IMPÔT LOCAL ?

- ✓ **TH (Taxe d'Habitation)**
Commune
- ✓ **TFB (Taxe Foncière sur le Bâti)**
Commune
- ✓ **TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)** est versée en totalité à la Communauté de Communes **Muretain Agglo** qui gère la collecte des ordures ménagères, des points d'apport volontaire et les déchèteries.



PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

Moyenne par habitant	SEYSES 2014	Communes de 5000 à 10000 habitants Moyenne France 2014	SEYSES 2015	Communes de 5000 à 10000 habitants Moyenne France 2015*	SEYSES 2016
Endettement	426 €	870 €	378 €	862 €	330 €
Charges de personnel	318 €	532 €	313 €	532 €	315 €
Produit des impôts locaux	337 €	451 €	362 €	468 €	372 €

*dernière année connue

INTERCOMMUNALITÉ

THERMOGRAPHIE AÉRIENNE DU MURETAIN AGGLO

Votre maison est-elle bien isolée ?

Rendez-vous les 7 et 8 octobre prochain à la salle Alizé à Muret. Les habitants des 26 communes pourront récupérer gratuitement la photo des déperditions thermiques de leur maison lors d'un entretien individuel avec un conseiller.

Les visiteurs pourront également découvrir de multiples informations sur les écogestes pour réduire leur facture d'énergie, participer à des ateliers ludiques, profiter d'un programme de conférences et échanger avec des acteurs de la transition.



Un avion SESSNA 337 de la société ACTION AIR ENVIRONNEMENT a survolé le territoire (302 km²) en mars dernier. Grâce à des capteurs, les pertes de chaleur ont été enregistrées et géolocalisées. Ce sont ces données qui, après traitement, seront mises à disposition des propriétaires lors du salon des 7 et 8 octobre 2017.

Reconnu territoire à énergie positive pour la croissance verte en février 2015 et engagé dans un Agenda 21 depuis plusieurs années, le Muretain Agglo a mis en place un espace info énergie au service des habitants des 26 communes, avec le soutien de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Cet espace a pour vocation de conseiller sur l'amélioration de la performance énergétique des logements et sensibiliser aux enjeux de l'énergie et du climat.

Pour toute question concernant vos projets d'amélioration de l'habitat et d'énergie renouvelable, contactez le conseiller info énergie :

06 20 47 85 54 / infoenergie@agglo-muretain.fr

En application de la loi du 27 février 2002 concernant la démocratie de proximité, un espace de libre expression est réservé dans le magazine municipal aux groupes d'élus constitués au sein du Conseil Municipal. Les textes publiés dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE ACTION CITOYENNE

Texte non communiqué

OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

"CONCENTREZ-VOUS SUR CE QUI IMPORTE"

Les choses essentielles sont invisibles pour certains, ainsi le groupe "**Mieux Vivre Ensemble**", fort de 6 élus, issus de la dernière élection municipale a été modifié à l'initiative de 3 élus, qui ont décidé de quitter le groupe d'opposition, pour créer semble-t-il " l'opposition dans l'opposition", quel programme !!!

Aveuglés par leur désir "d'en découdre", ces élus ont donc manifesté la volonté de s'éloigner pour rejoindre quoi ? pour rejoindre qui ?

A ces questions la seule réponse pertinente à considérer, est qu'ils ont rejoint la majorité du conseil conduite par le maire.

La preuve étant apportée lors du vote des nouveaux conseillers communautaires.

Un bref rappel de l'enjeu :

- 4 sièges au conseil communautaire étaient à pourvoir.

- Compte tenu des forces en présence, 3 pour la majorité et 1 pour l'opposition.

- Lors du vote certains membres du groupe d'opposition s'abstiennent de donner leur voix au candidat

de leur groupe, favorisant ainsi l'élection d'un 4^{ème} élu, représentant la majorité.

La conséquence de cette situation est que notre groupe d'opposition n'est plus représenté au conseil de la communauté des communes, toutes les décisions importantes pour la vie de la collectivité étant prises dans cet organe, le travail d'opposant au conseil municipal de Seysses ne sert malheureusement plus à grand chose !

J'ai juste envie de leur rappeler :

- Qu'ils ont été élus sur une liste, qui portait un projet et non pour faire cavalier seul au moindre sujet de mésentente qui peut s'insinuer dans un groupe !

J'ai juste envie de leur dire :

- Concentrez- vous sur ce qui importe !
- Communiquez vos pensées !
- Ecoutez dans le but de comprendre !
- Associez des idées et créez des liens !
- Ecoutez ensemble quelles sont les idées et les questions profondes !

Alain VIDAL, groupe « Mieux Vivre Ensemble ».

VIE SCOLAIRE - PRIMAIRE

CRÉATION DE TROIS CLASSES

L'augmentation des effectifs se traduit par trois ouvertures de classes à la rentrée 2017.

Groupe scolaire Flora Tristan : une classe maternelle et une classe élémentaire ;

Ecole élémentaire Paul Langevin : une classe

Les effectifs se répartissent tels que :

- Maternelle Paul Langevin :

146 inscrits pour 5 classes

- Maternelle Flora Tristan :

140 inscrits pour 5 classes

- Elémentaire Paul Langevin :

275 inscrits pour 11 classes

- Elémentaire Flora Tristan :

186 inscrits pour 8 classes

Nous y reviendrons dans une prochaine édition

VIE SCOLAIRE - COLLÈGE

Guide touristique



Les élèves Seysois de la 4^e5 du collège Pablo Picasso ont rencontré Monsieur le Maire et Mme Montané adjointe au maire, déléguée aux affaires scolaires. Accompagnés de Madame Daval, leur professeur de Français, ils ont présenté "le guide touristique" de notre commune qu'ils ont fabriqué dans le cadre du programme de Français :

"La ville : lieu de tous les possibles ?"

Les élèves frouzinois de la classe ont réalisé un travail similaire sur leur commune.

Ce guide se présente sous forme d'un classeur comportant plusieurs rubriques.



Thomas HADJADJ, Angel CARETTE, Matthéo RIVIERE, Rémi RASPAUD, Sandy PISANI, Justine CHABAUD, Claris KHUY, Jhoan BARZINSKI, Julien FERNANDEZ, Amanie DALAA et Amélie AIMAR

ont travaillé en binômes sur les thèmes suivants dont nous vous livrons quelques extraits :

• Histoire, présentation de Seysses :

" le nom de la ville vient du mot occitan SEICHES qui veut dire chemin caillouteux... l'occupation de la commune de Seysses remonte probablement à l'époque romaine... vers l'an 1100 les pèlerins traversent la région... au 1^{er} janvier 2017 la commune compte 8318 habitants"...



• **l'ancien train** : "le chemin de fer de Seysses a été créé en 1903... il a été mis hors service en 1938..."

• **l'église et le château** : "le 15 décembre 1778 l'archevêque prôna l agrandissement d'une église fort étroite... le devis s'élève à 80 253 livres... le baron de Guilhermin, seigneur de Seysses prit en charge la totalité de la part de la communauté... les saints patrons sont Saint Blaise et Saint Roch... la statue de St Roch et l'orgue dont le buffet remonterait au XVIII^{ème} siècle.

La maison des seigneurs d'Espagne possède le fief de Seysses au XVI^{ème} siècle....du château du XVIII^{ème} siècle subsiste un portail d'entrée et décoré de lion et d'écusson en terre cuite cérusée..."

• **environnement et gastronomie** : avec un descriptif du parc de La Bourdette et des cours d'eau qui traversent la commune ; répertoire des principaux commerces et restaurants seysois

• **les sports et les loisirs** ; "Seysses est une ville bien active qui comporte des salles de sports, un service municipal de sports et de nombreuses associations sportives et de loisirs."



M. le Maire a félicité les collégiens et leur professeur pour ce travail de recherches tout en leur apportant quelques précisions et réponses à leurs questions.

Les établissements scolaires seyssois ont été pavoisés* le 12 mai 2017 par M. le Maire, Alain Pace, et Mme Yvelise Montané Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires en présence d'élus et de parents d'élèves.

Chaque école a préparé sa cérémonie.

Tous les écoliers avaient pour l'occasion travaillé le sujet et notamment ceux du groupe scolaire Flora Tristan étaient incollables aux questions de M. le Maire à propos de la devise de la République "Liberté - Egalité - Fraternité" et de la signification des couleurs du drapeau français.

Les petits des écoles maternelles étaient très intrigués par l'écharpe de M. le Maire.

Ceux de l'école maternelle Paul Langevin étaient heureux et impatients de lui montrer l'exposition spécialement préparée sur le thème de la devise de la République.



Les enfants de l'école élémentaire Paul Langevin en tenue vestimentaire "bleu, blanc rouge" ont récité des poèmes : "Liberté" de Paul Eluard, "L'homme qui te ressemble" de René Philombe et "Fraternité" de M.L. Thomas.

L'école Saint Roch a également été pavoisée, les enfants ont échangé avec M. le Maire.

Les quatre cérémonies se sont terminées en entonnant la Marseillaise, l'émotion était palpable durant "le couplet des enfants" chanté à l'école élémentaire Paul Langevin.

La municipalité remercie les enfants et les équipes enseignantes pour leur implication.

* extrait : L'Article. L. 111-1-1. de la LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République stipule : **La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat.**

VIE ASSOCIATIVE

Fête des associations

Samedi 9 septembre

Venez (re)découvrir les activités proposées par le tissu associatif de la commune, le service enfance jeunesse & sports et partager un moment convivial.

À partir de 13h30 / Accueil devant la crèche



Collectionneurs de Vinyles

Cette nouvelle association a pour objet de rassembler 1 à 2 fois par an dans une ambiance très conviviale, des collectionneurs amateurs ou professionnels autour du thème des disques vinyles et de la BD.

Contact : sebastien.mareschi@outlook.com



Aïkido Ouverture de cours enfants

L'Aïkido Seyssois qui accueille les pratiquants les mardis et jeudis soir, va à la rentrée de septembre 2017 ouvrir un nouveau cours pour les enfants. Les 8-14 ans auront ainsi eux aussi la possibilité de s'initier et apprendre les techniques et la pratique de cet art martial japonais.

L'Aïkido est opposé à toute idée de violence et dans un monde très axé compétition, il en est dépourvu. Accessible à tous, l'Aïkido développe la souplesse plutôt que la force et un respect des autres.

Nous vous attendons dès la fête des associations, puis tous les samedis à 10h30.

Plus d'infos : <http://aikido-seysses.fr/>



Une Foulée pour la vie

La course humanitaire n'aura pas lieu cette année.



La Cantarelle recrute !

LA CANTARELLE, chorale de Seysses, recherche des choristes pour renforcer son effectif.

Nous recrutons dans les quatre pupitres habituels ; Femmes : Alto et Soprano ; Hommes : Ténor et Basse.

Nul n'est besoin de maîtriser la musique pour prendre du plaisir à chanter dans un chœur.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour vous faire une idée ou vous essayer au chant choral, sans aucun engagement ni obligation. Nous répétons tous les jeudis soir à 20h30, à partir de septembre, salle Stéphane Hessel, Impasse du Château.



Renseignements : Patrick BENESSE au 06.89.96.18.27

Plus d'infos : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100019052086707>

ou <http://www.mylene-atelier-musical.com/>

NAISSANCES Bienvenue à

17/03 BULTEN Michel-Erdene	28/04 OUSSENI CARDOSO Jade	24/05 UHLMANN Enzo
18/03 BACQUÉ Lison	02/05 DURAN Esma	26/05 ABDESSADOK Shirine
22/03 KESER Ayza	06/05 SIGLER ZIGLER Wallace	29/05 LARROQUE Angelo
22/03 SILVA DA SILVA Gael	07/05 CHENINE Adib	29/05 SANNAC Lou-Ann
23/03 MITRANO Lola	09/05 BEKHAT Ilhan	02/06 KUDERA Mike
26/03 ROUMAGNAC Maud	10/05 LAFFORGUE Agathe	04/06 CLAMAGIRAND Mila
07/04 PRINCE Eowyn	11/05 SEGONDS Léna	07/06 ATLOUJA Nahil
13/04 MANAVIT Dimitri	13/05 BRÉVIER Élyna	14/06 FERREIRA SERRES Anaës
17/04 ELFENE Jennah	14/05 BUFFI Maëly	20/06 FOURNET Camille
27/04 GAUBERT Noah	24/05 BOUTELOUP Enola	01/07 MARQUES DE VITA Lya

MARIAGES Félicitations à

25/04 EL KHIRAOUI Touria & BOUZAT Geoffroy	24/06 BONNARDÉ Anne & CONTRASTIN Lionel
09/05 MONTIES Aurore & DENJEAN Jérôme	27/06 POLI Patricia & CUTUIL Franck
27/05 MAURIN Laure & MAGNAN Yannick	01/07 MILLAT Coralie & GIL Antoine
03/06 LEROY Karine & HAREL Pascal	08/07 SEVEUR Audrey & LAFON Michaël
10/06 SALVAN Geneviève & NASSIET Jean-Pierre	15/07 LETOURNEL Emilie & GILLET Arnaud
24/06 PRIETO Armelle & ARCAL Martial	15/07 CASTILLO Nathalie & TOURAINÉ Serge
24/06 CANON Cindy & HEGOBURU Eric	

DÉCÈS Sincères condoléances aux familles de

23/03 PIAZZA Emile	29/04 NAUDIN Caroline née MONIE
24/03 ZDRAVKOVIC Miroslav	04/05 YATES David
26/03 BARRAU Marcelle née DENJEAN	23/05 BACANU Gabriela née PRISACARU
31/03 BOTTAREL Camille	27/05 CANER Antoine
02/04 MONTAURIOL Jean Pierre	05/06 MARCHESI Jeanne née ABADIE
07/04 JOANNEL Françoise née FORGUE	13/06 NOËL Georges
14/04 TASCA Orféo	28/06 CARPANZANO Xavier
16/04 SOULA Louis	10/07 SABATHÉ Yves
24/04 PIGENEL Françoise	

PARRAINAGE RÉPUBLICAIN 17/06 DOMECH Eliot

AGENDA JEUNESSE

↳ ACCUEIL DE LOISIRS : ALSH

Périodes d'inscription pour les mercredis

- **d'octobre**: du 28 août au 8 septembre
- **de novembre**: du 2 au 13 octobre
- **de décembre**: du 30 octobre au 10 novembre
- **de janvier** : du 4 au 15 décembre

Périodes d'inscription pour les vacances

- Vacances d'automne** : ouvert du 23 au 31 octobre
- **Inscriptions du 18 au 29 septembre**
- Vacances de Noël** : ouvert du 26 au 29 décembre
- **Inscriptions du 13 au 24 novembre**

Aucune inscription ne sera acceptée en dehors de ces dates

Des activités manuelles, sportives, culinaires, sont proposés aux enfants de 3 à 14 ans

↳ ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS : EMS

Inscriptions à partir du 4 sept./Seyssois - 18 sept./extérieurs - reprise des activités lundi 25 septembre 2017 dans la limite des places disponibles (pas d'inscription possible si le dossier est incomplet)

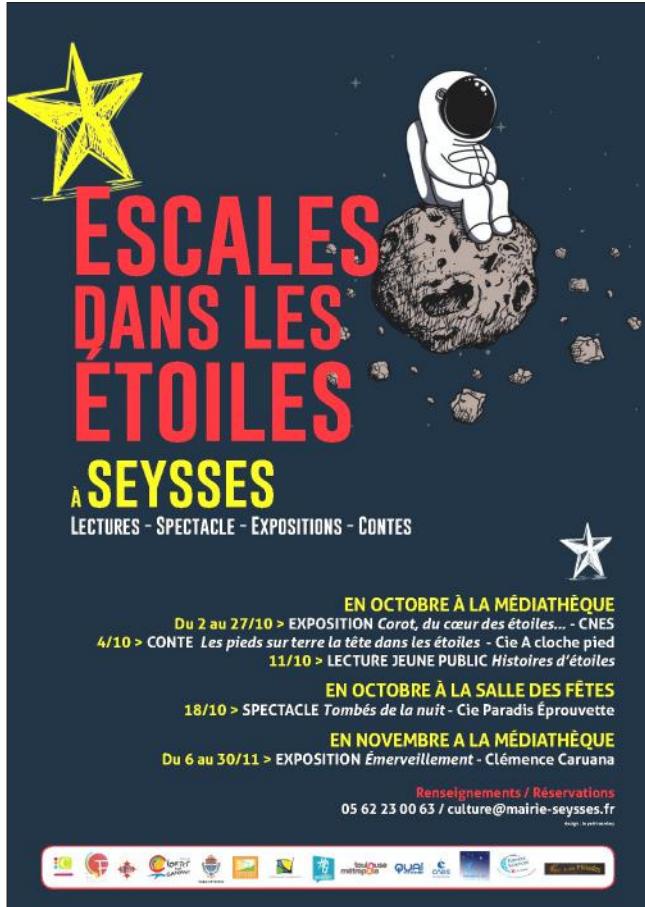
↳ POINT ACTIONS JEUNES (PAJ) 11 à 17 ANS

Inscriptions au PAJ à partir du mardi 5 septembre - L'Atelier Futsal continue tous les samedis de 15h à 18h.

Pour les autres activités, un planning mensuel est proposé aux jeunes, consultable sur le site de la mairie ou au PAJ auprès des animateurs. Pendant les vacances de Toussaint, le PAJ sera ouvert de 9h à 18h, un chantier loisir est prévu avec pour thème "L'intergénérationnel". Des activités et des sorties sont aussi au planning : Tournoi de foot, ateliers culinaires et manuels, multisports, grands jeux, lasergame et des activités autour d'Halloween. **Contact : Gabrielle ou David tél. 05 61 08 40 39 / paj@mairie-seysses.fr**

AGENDA CULTUREL

Réservation obligatoire auprès de la médiathèque pour tous les événements culturels.



ESCALE DANS LES ÉTOILES
À SEYSES
LECTURES - SPECTACLE - EXPOSITIONS - CONTES

EN OCTOBRE À LA MÉDIATHÈQUE
Du 2 au 27/10 > EXPOSITION *Corot, du cœur des étoiles...* - CNES
4/10 > CONTE *Les pieds sur terre la tête dans les étoiles* - Cie A cloche pied
11/10 > LECTURE JEUNE PUBLIC *Histoires d'étoiles*

EN OCTOBRE À LA SALLE DES FÊTES
18/10 > SPECTACLE *Tombés de la nuit* - Cie Paradis Éprouvette

EN NOVEMBRE À LA MÉDIATHÈQUE
Du 6 au 30/11 > EXPOSITION *Émerveillement* - Clémence Caruana

Renseignements / Réservations : 05 62 23 00 63 / culture@mairie-seysses.fr

Du 5 septembre au 30 novembre 2017

les villes de Cugnaux, Frouzins, Lamasquère, Portet-sur-Garonne, Roques-sur-Garonne, Seysses et Villeneuve-Tolosane s'associent pour vous proposer de belles escales dans les étoiles. Au fil des communes, vous découvrirez comment le ciel inspire les artistes à travers expositions, contes, spectacles ou films et vous pourrez participer à des ateliers et des rencontres autour de l'astronomie et de la découverte céleste.

Venez découvrir les secrets des étoiles !



Du 2 au 27 octobre :
Exposition à la médiathèque
"Corot : du cœur des étoiles aux planètes habitables"

Prêtée par le CNES



Merc. 4 oct

17h à la médiathèque
Contes à partir de 4 ans
"Les pieds sur terre la tête dans les étoiles"
par la Cie A Cloche-pied



Merc. 11 oct

10h30 à la médiathèque
Histoires d'étoiles
pour bébés lecteurs de moins de 3 ans



Du 6 au 30 novembre
Exposition à la médiathèque
"Émerveillement"
Clémence Caruana



Escale dans les étoiles : Programme intercommunal détaillé : www.mairie-seysses.fr

Histoire de l'art

par Annick Arnaud, historienne de l'art, conférencière
18h30 à 20h à la salle des fêtes, les jeudis

28 septembre Pissarro	5 octobre Bleu	19 octobre Francis Bacon
9 novembre Bauhaus	23 novembre La naissance de la Vénus de Botticelli	30 novembre L'histoire du pique-nique



Bébés-lecteurs
tous les mercredis
10h30 à 11h à la médiathèque
enfants de 6 mois à 3 ans

Merc. 8 nov

Histoires à croquer
par Enora
17h - à la médiathèque
à partir de 4 ans

Merc. 6 déc



Plus d'infos : www.mairie-seysses.fr
Réservations, renseignements auprès du service culturel Tél : 05 62 23 00 63 culture@mairie-seysses.fr

AGENDA CULTUREL

<p>Sam. 14 oct</p> <p>Toulouse Polars du Sud Rencontre Dédicace 10h30 à la médiathèque avec l'auteur Christophe Guillaumot</p>		<p>Sam. 28 oct</p> <p>Comédie musicale 20h30 à la salle des fêtes "Il était une fois..." Par la Cie Muzic'All</p>	
<p>Sam. 18 nov</p> <p>Café littéraire 10h30 à la médiathèque Animé par Marc Fauroux de la Cie Paradis éprouvette</p>		<p>Sam. 25 nov</p> <p>Seysses en Livres 4^{ème} édition de 10h à 18h à la salle des fêtes Rencontres dédicaces avec des auteurs En partenariat avec La Librairie de la Renaissance et La Banque Populaire Occitane de Seysses</p>	
<p>Sam. 16 déc</p> <p>Concert 18h en l'église avec le ténor Charles Ferré accompagné de la pianiste Véronique Grangé</p>		<p>Dim. 17 déc</p> <p>Théâtre 17h à la salle des fêtes "Le malade imaginaire" de Molière - Cie de l'Esquisse</p>	

Plus d'infos : www.mairie-seysses.fr

Réservations, renseignements auprès du service culturel Tél : 05 62 23 00 63 culture@mairie-seysses.fr

AGENDA

SEPTEMBRE

Dim. 3 **Sortie** étang de la Réglisse col de Turguilla 06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

15^{ème} Bourse salon du jouet salle des fêtes de 9h à 17h 06 08 90 49 73 **CLUB DES COLLECTIONNEURS**

Jeux de société salle des Aînés A partir de 14h **FOYER RURAL**
Mardi 5 **Journée en Ariège** : Visite de Foix et de son château Promenade sur la rivière souterraine de Labouiche. **CLUB DU 3^{ème} AGE**

Sam. 9 **Fête des associations** à partir de 13h30 (cf p. 16)

Foire à la puériculture, dépôt des articles s.des fêtes de 9h et 16h

Dim. 10 **Foire à la puériculture,** Vente s.des fêtes - 9h à 15h 06.60.51.29.39 <http://assistantemateysses.wix.com/amis> lesamis31@outlook.fr **LES A.M.I.S**

Sortie lac d'Héchempy granges de Moudang 06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

Participation au Festival de Chorales du Haut Comminges en la cathédrale de St Bertrand de Comminges à 15h **LA CANTARELLE**

Mardi 12 **Concours de belote** ouvert à l'interclubs "GPT de l'arr. de Muret" à 14h - salle des fêtes **CLUB DU 3^{ème} AGE**

Généalogie salle Aujoulets à 20h30 **VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME**

Jeudi 14 **Inscriptions** Tennis de 18h30 à 20h à la maison du tennis

Sam. 16 **Portes ouvertes** Tennis 14h à 17h Complexe sportif Saudrune <http://club.fft.fr/tcseysses> **TENNIS CLUB SEYSSOIS**

Dim. 17 **Sortie** étang du Garbet et Bleu 06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

Bal musette - Salle des fêtes 14h30 à 18h30 & 21h à 1h Orchestre "Jean-Pierre LAURENS" Entrée 8€/14€ les deux séances **CLUB DU 3^{ème} AGE**

Lundi 18 **Ramassage des encombrants** Pensez à les sortir le dim. soir (le ramassage se fait plusieurs jours)

Dim. 24 **Sortie** étang d'Appy 06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

du 25 sept. au 1er oct. **Voyage** en Italie Rome & la Toscane **CLUB DU 3^{ème} AGE**

Jeudi 28 **Art Floral** - Aujoulets 17h15 & 20h30

Vend. 29 **Art Floral** - Aujoulets à 10h30 gargoly776@gmail.com Inscription obligatoire 10 jours avant **VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME**

Sam. 30 **Repas** salle Aujoulets à 19h **VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME**

OCTOBRE

Dim. 1 **Sortie** pic de Nore 06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

26^e Bourse toutes collections Salle des Fêtes de 9h à 17h 06 08 90 49 73 **CLUB DES COLLECTIONNEURS**

Dim. 8 **Sortie** vallée du Vialar 06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

Mardi 10 **Généalogie** salle Aujoulets à 20h30 **VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME**

Sam. 14 **Loto** salle des fêtes à 20h45 **FOYER RURAL**

Dim. 15 **Sortie** rocher de Batail 06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

Suite page 20

AGENDA (SUITE)

OCTOBRE (suite)

Mardi 17	Point Rencontre Seniors salle des fêtes, 14h30 Thème : la prévention à domicile, les accidents domestiques 05 62 11 64 80	VIN NOUVEAU Aujoulets à 19h VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUUME
Jeudi 19	Informatique salle Aujoulets 20h30 VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUUME	Loto Foot salle des fêtes 21h usseyssesfrouzins@free.fr
Sam. 21	Bal danses country Salle des fêtes de 21h à 1h - Entrée 5€ freedomdc@hotmail.fr FREEDOM DANCE COUNTRY	Sam. 18 Jeux en réseau Aujoulets à partir de 14h VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUUME
Dim. 22	Bal musette - Salle des fêtes 14h30 à 18h30 & 21h à 1h Orch. "Hugues LAMAGAT" Entrée 8€/14€ les deux séances CLUB DU 3^{ème} AGE	Sam. 18 Foire aux jouets Dépôt des articles : samedi Dim. 19 Vente : dimanche lespuces.seysses@gmail.com
Jeudi 26	Art Floral - Aujoulets 17h15 & 20h30	Jeudi 23 Informatique salle Aujoulets 20h30 VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUUME
Vend. 27	Art Floral - Aujoulets à 10h30 gargoly776@gmail.com Inscription obligatoire 10 jours avant VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUUME	Dim. 26 Compétition "Trophée Antoine Foulquier" gymnase de Seysses, toute la journée SAM JUDO JUJITSU
Dim. 29	Sortie : lieu à définir 06 51 01 44 12 CLUB MONTAGNE	Mardi 28 Goûter dansant ouvert à l'interclubs "GPT de l'arr. de Muret" de 14h à 18h /s d fêtes Orchestre "Tic Tac Musette" CLUB DU 3^{ème} AGE
Mardi 31	Halloween centre ville autour de l'église de 17h30 à 20h comitefestifseysois3-1600@yahoo.fr COMITÉ FESTIF SEYSSOIS	Jeudi 30 Art Floral / Aujoulets 17h15 & 20h30 gargoly776@gmail.com Inscription obligatoire 10 jours avant VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUUME

NOVEMBRE

La course humanitaire UNE FOULÉE POUR LA VIE n'aura pas lieu cette année.		
Dim. 5	Sortie : lieu à définir 06 51 01 44 12	CLUB MONTAGNE
Bal musette - Salle des fêtes 14h30 à 18h30 & 21h à 1h Orchestre "Jean-Paul HOSSELET" Entrée 8€/14€ les deux séances CLUB DU 3^{ème} AGE		
Mardi 7	Généalogie Aujoulets à 20h30 VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUUME	Sam. 2 43^{ème} chapitre statutaire, Premier à Seysses à la salle des fêtes présentation des confréries, intronisations, repas mounjetade, bal. Rens. : Bernard Paquier 06 13 01 82 33, tastomuretain@sfr.fr LA CONFRÉRIE DES "TASTO MOUNJETOS DU COMMINGES"
Sam. 11	Cérémonie commémorative devant le Monument aux Morts à 11h30 MAIRIE	Dim. 3 Sortie : lieu à définir 06 51 01 44 12 CLUB MONTAGNE
Dim. 12	Sortie : lieu à définir 06 51 01 44 12	Lundi 4 Ramassage des encombrants Pensez à les sortir le dim. soir (le ramassage se fait sur plusieurs jours)
		Jeudi 7 Traditionnel repas de fin d'année s. des fêtes à 12h30 Animation "Serge Vergnes" CLUB DU 3^{ème} AGE
		Sam. 9 Loto Rugby s.des fêtes 21h RACING CLUB DE LA SAUDRUNE

Jeudi 16 Vin nouveau Aujoulets à 19h VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUUME	Dim. 10 Traditionnel concert de Noël à 16h en l'église St Roch St Blaise de SEYSES LA CANTARELLE
Vend. 17 Loto Foot salle des fêtes 21h usseyssesfrouzins@free.fr	Sortie : lieu à définir 06 51 01 44 12 CLUB MONTAGNE
Sam. 18 Jeux en réseau Aujoulets à partir de 14h VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUUME	Mardi 12 Concours de belote ouvert à l'interclubs "GPT de l'arr. de Muret" à 13h30/s d fêtes CLUB DU 3^{ème} AGE
Sam. 18 Foire aux jouets Dépôt des articles : samedi Dim. 19 Vente : dimanche lespuces.seysses@gmail.com	Jeudi 14 Informatique salle Aujoulets 20h30 VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUUME
Jeudi 23 Informatique salle Aujoulets 20h30 VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUUME	Vend. 15 Bal danses country Salle des fêtes de 21h à 1h - Entrée 5€ : freedomdc@hotmail.fr FREEDOM DANCE COUNTRY
Dim. 26 Compétition "Trophée Antoine Foulquier" gymnase de Seysses, toute la journée SAM JUDO JUJITSU	Sam. 16 Bal musette - Salle des fêtes 14h30 à 18h30 & 21h à 1h Orchestre "Yvan LOUIS" Entrée 8€/14€ les deux séances CLUB DU 3^{ème} AGE
Mardi 28 Goûter dansant ouvert à l'interclubs "GPT de l'arr. de Muret" de 14h à 18h /s d fêtes Orchestre "Tic Tac Musette" CLUB DU 3^{ème} AGE	Dim. 17 Sortie : lieu à définir 06 51 01 44 12 CLUB MONTAGNE
Jeudi 30 Art Floral / Aujoulets 17h15 & 20h30 gargoly776@gmail.com Inscription obligatoire 10 jours avant VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUUME	Jeudi 21 Art Floral - Aujoulets 17h15 & 20h30
	Vend. 22 Art Floral / Aujoulets 10h30 gargoly776@gmail.com Inscription obligatoire 10 jours avant VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUUME
	Dim. 31 Inscriptions Réveillon de la Saint Sylvestre salle des fêtes à 20h cfs31600_nouvelan@yahoo.com COMITÉ FESTIF SEYSSOIS
<p>Le 3 octobre 2017 Les fréquences de la TNT changent pour les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne rateau.</p> 	
<p>Pour continuer à recevoir la TNT Plus d'infos sur le site internet www.mairie-seysses.fr</p> <p>Rubrique actualités "Les fréquences de la TNT changent" ou http://www.recevoirlatnt.fr/particuliers/ ou Appelez le 0970 818 818 (appel non surtaxé)</p>	